

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 63^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 19 Novembre 1965.

SOMMAIRE

1. — V^e Plan. — Affichage des candidatures à la commission mixte paritaire (p. 4779).
Suspension et reprise de la séance.
Ouverture des scrutins pour l'élection des membres de la commission mixte paritaire.
Suspension et reprise de la séance.
Proclamation des résultats des scrutins pour l'élection des membres de la commission mixte paritaire.
2. — Loi de finances pour 1966. — Transmission du texte et inscription à l'ordre du jour (p. 4780).
3. — Ordre du jour (p. 4780).

PRESIDENCE DE Mme JACQUELINE THOME-PATENOTRE,
vice-présidente.

La séance est ouverte à dix heures.

Mme la présidente. La séance est ouverte.

* (1 f.)

— 1 —

V^e PLAN

Affichage des candidatures à la commission mixte paritaire.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social.

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan, a présenté les candidatures suivantes :

Membres titulaires : MM. Boisdé, Godefroy, Lemaire, Nungesser, Jean-Paul Palewski, Louis Vallon, Weinman.

Membres suppléants : MM. Souchal, de Rocca Serra, Icart, Bisson, Danel, Sanson, Becker.

Les candidatures ont été affichées.

Elles seront considérées comme ratifiées dans l'ordre où elles ont été présentées et la nomination prendra effet à l'expiration

du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée de trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix heures cinq minutes, est reprise à onze heures.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

Ouverture des scrutins pour l'élection des membres de la commission mixte paritaire.

Mme la présidente. A dix heures, j'ai donné avis à l'Assemblée de l'affichage des candidatures présentées pour la commission mixte paritaire.

Mais, dans le délai d'une heure, j'ai été saisie, conformément au troisième alinéa de l'article 26 du règlement, d'une opposition formulée par trente députés au moins, dont les noms seront publiés au compte rendu intégral de la présente séance (1).

En conséquence, il va être procédé à des élections par scrutins dans les salles voisines de la salle des séances.

L'Assemblée voudra sans doute procéder simultanément au scrutin pour l'élection des membres titulaires et au scrutin pour l'élection des membres suppléants de la commission mixte paritaire.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je rappelle que les scrutins sont secrets. La majorité absolue des suffrages exprimés est requise aux deux premiers tours de scrutin ; au troisième tour, la majorité relative suffit et, en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est nommé.

Les bulletins devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Seront considérés comme nuls les suffrages exprimés dans une enveloppe contenant, soit plus de noms que de sièges à pourvoir, soit le nom d'une personne non député.

Je prie MM. les secrétaires de bien vouloir désigner deux d'entre eux pour présider les bureaux de vote installés dans les salles voisines.

Il va être désigné, par tirage au sort, quatre de nos collègues qui procéderont à l'émargement des listes de votants.

(Il est procédé au tirage au sort.)

Mme la présidente. Sont désignés : MM. Prioux, Bordage, Bousseau, Cazenave.

Les scrutins vont être annoncés dans le palais et seront ouverts dans cinq minutes.

Ils seront clos à onze heures cinquante minutes.

La séance est suspendue. Elle sera reprise dès que le dépouillement des scrutins sera terminé pour la proclamation de leurs résultats.

(La séance, suspendue à onze heures cinq minutes, est reprise à douze heures vingt minutes.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

Proclamation des résultats des scrutins pour l'élection des membres de la commission mixte paritaire.

Mme la présidente. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de sept membres titulaires de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social.

| | |
|---|-----|
| Nombre de votants..... | 102 |
| Bulletins blancs ou nuls..... | 13 |
| Suffrages exprimés..... | 89 |
| Majorité absolue des suffrages exprimés.. | 45 |

Ont obtenu :

| | | |
|-------------------------|----|------------|
| MM. Lemaire | 88 | suffrages. |
| Godefroy | 88 | — |
| Jean-Paul Palewski..... | 85 | — |
| Boisdé | 85 | — |
| Louis Vallon..... | 84 | — |
| Weinman | 84 | — |
| Nungesser | 84 | — |
| Divers | 2 | — |

MM. Lemaire, Godefroy, Jean-Paul Palewski, Boisdé, Louis Vallon, Weinman et Nungesser ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame membres titulaires de la commission mixte paritaire.

(1) L'opposition porte les signatures de : MM. Abelin, Bossen, Barniaud, Meck, Ihuel, Charvet, Charpentier, Davoust, Philippe, Jean Moulin, Schaff, Dubuis, Montagne, Fréville, Julien, Orvoën, Maurice Faure, Barrière, Teariki, Berthouin, Bouthière, Juskiwenski, Cazenave, Fabre, Fouet, Morlevat, Péronnet, Schloeing, Ver, Zuccarelli, Alduy.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social :

| | |
|---|----|
| Nombre de votants..... | 99 |
| Bulletins blancs ou nuls..... | 8 |
| Suffrages exprimés..... | 91 |
| Majorité absolue des suffrages exprimés.. | 46 |

Ont obtenu :

| | | |
|-------------------------|----|------------|
| MM. de Rocca Serra..... | 90 | suffrages. |
| Sanson | 88 | — |
| Bisson | 87 | — |
| Icart | 87 | — |
| Souchal | 86 | — |
| Danel | 85 | — |
| Becker | 84 | — |
| Divers | 3 | — |

MM. de Rocca Serra, Sanson, Bisson, Icart, Souchal, Danel et Becker ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame membres suppléants de la commission mixte paritaire.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1966

Transmission du texte et inscription à l'ordre du jour.

Mme la présidente. J'ai reçu de M. le Premier ministre, la lettre suivante :

« Paris, le 19 novembre 1965,

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du projet de loi de finances pour 1966 adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture dans sa séance du 18 novembre 1965 et rejeté par le Sénat dans sa séance du 18 novembre 1965.

« Conformément aux dispositions de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, je demande à l'Assemblée nationale de bien vouloir statuer définitivement dans sa séance du 19 novembre 1965.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : GEORGES POMPIDOU. »

— 3 —

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions orales sans débat :

Question n° 16433. — M. Odru rappelle à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des affaires algériennes, les conditions arbitraires dans lesquelles ont lieu, en Algérie, des arrestations de nombreux citoyens français. Ils ne sont pas déférés à la justice, ils sont maintenus au secret et mis dans la complète impossibilité de communiquer avec leurs familles et leurs avocats. Plusieurs d'entre eux ont été victimes de sévices graves. Ces arrestations provoquent l'angoisse des familles laissées sans nouvelles et une profonde émotion dans les milieux les plus divers du peuple français. Elles portent atteinte à l'amitié entre les peuples algérien et français. Il lui demande quelles démarches ont été faites par le Gouvernement français auprès du gouvernement algérien, quelles nouvelles démarches il envisage d'entreprendre pour que tous apaisements soient donnés sur le sort des emprisonnés, pour que les familles et les avocats puissent entrer en relation avec eux et pour que soit garantie la sécurité des ressortissants français en Algérie.

Question n° 12113. — Mme Prin appelle l'attention de M. le ministre du travail sur la situation des ouvrières du Pas-de-Calais. Leurs salaires sont parmi les plus bas. En effet, le salaire départemental féminin pour le Pas-de-Calais occupe le soixante-douzième rang sur le plan national. Les cadences de travail sont très élevées et souvent inhumaines. Par suite de sous-emploi dans le département, des dizaines de milliers d'ouvrières sont obligées d'aller travailler dans les usines

de textiles du Nord. Ramassées dans des cars, le plus souvent inconfortables, elles partent à 3 heures du matin pour ne rentrer chez elles qu'à 15 et 16 heures ou à 10 heures pour ne rentrer qu'à 22 heures. La majorité d'entre elles ne gagne pas 400 francs par mois. Ces conditions de travail ont de graves répercussions sur leur santé, sur leur vie familiale et, pour les jeunes filles, sur leur avenir. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° pour que les normes de travail exigées par le patronat soient réduites ; 2° pour que les ouvrières aient, en cas de réduction d'horaires, un salaire minimum garanti de 500 francs par mois sur la base de quarante heures de travail par semaine.

Question n° 13953. — M. Mer appelle à nouveau l'attention de M. le ministre du travail sur le profond malaise causé chez les cadres de l'économie française par le développement de plus en plus marqué de certaines méthodes d'embauchage, telles que publication, dans la presse, d'annonces d'offres d'emploi domiciliées chez des intermédiaires, donc pratiquement anonymes, multiplication d'organismes pratiquant des opérations de sélection, dans des conditions souvent très discutables, etc. Se fondant sur la réponse faite le 11 juillet 1964 à sa précédente question écrite n° 9331, il lui demande quelles conclusions ont été tirées de l'étude entreprise par ses services — en liaison avec les autres départements ministériels intéressés — afin d'examiner dans quelles conditions une adaptation de l'ordonnance n° 45-1030 du 24 mai 1945 permettrait d'assurer un contrôle efficace des annonces anonymes d'offres d'emploi.

Question n° 16267. — M. Cassagne expose à M. le ministre du travail que le fonds national de l'emploi, qui n'a pas utilisé en 1964 sa dotation budgétaire, a cependant refusé d'intervenir lors de licenciements massifs, par exemple à Bordeaux, où l'abandon d'une ligne de navigation et la fermeture d'une entreprise métallurgique ont provoqué 800 licenciements.

Constatant que, dans de très nombreux cas, il a été impossible à des travailleurs âgés de plus de quarante ans de retrouver un emploi et que les plus jeunes qui se sont reclassés ont toujours été contraints d'accepter des rémunérations nettement inférieures à ce qu'elles étaient précédemment, il lui demande s'il n'entend pas proposer au Parlement des mesures permettant au fonds national de l'emploi d'élargir son action et ainsi de mieux remplir la haute mission qui est la sienne.

Question n° 15843. — M. André Beauguitte appelle l'attention de M. le ministre du travail sur l'importance que revêt pour les humbles, l'allocation de logement. Mais un certain nombre d'ayants droit renoncent à constituer leur dossier en raison de sa complexité. En conséquence, il lui demande s'il ne peut envisager la simplification du processus administratif dont il s'agit.

A l'issue de la séance réservée aux questions orales, troisième séance publique :

Eventuellement, discussion, après déclaration d'urgence, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social.

Discussion en troisième et dernière lecture du projet de loi de finances pour 1966.

A vingt et une heures trente, quatrième séance publique :

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.